

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2015



Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Six, Lecat, Breffel, Littière, Chevalier.
Mesdames Ferro, Perdrieau.

Absents excusés et représentés : Messieurs Berte, Halleur ; Madame Gardinier

Absents excusés: Monsieur Braule ; Mesdames Berton, Derenty, Commun.

Secrétaire : Monsieur Six.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMPAGNIE D’ARC

Dans leur catégorie qui évolue, la Compagnie d’Arc doit équiper tous les archers d’un pantalon d’un montant de 30 € pièce. L’Association demande une subvention exceptionnelle pour participer à cet achat. Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer d’aide : c’est un équipement individuel qui doit rester à la charge de chaque archer.

CHANGEMENT DE NOM DE LA CCCA

Suite au redécoupage électoral de 2014, le territoire de la Communauté de Communes du Canton d’Attichy ainsi redécoupé se doit d’adapter son nom aux circonstances : Communauté de Communes des Lisières de l’Oise.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CULTUREL ET COMMUNICATION

Compte tenu du Développement de l’activité touristique de ces dernières années et la création de l’Espace Découverte, la CCCA a décidé d’élargir la compétence concernant le Développement Touristique Culturel et Communication.

COMPTE RENDU D’ACTIVITES 2014 – GrDF

Gaz Réseau Distribution France présente au Conseil Municipal le compte rendu d’activités pour l’année 2014.

Voté à l’unanimité

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2014 – LYONNAISE DES EAUX

La Lyonnaise des Eaux présente au Conseil Municipal le rapport annuel pour l’année 2014.

Voté à l’unanimité

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

A l’occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les Ecoles primaires à compter de la rentrée 2014, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l’éducation peuvent être organisées dans le cadre d’un Projet Educatif Territorial (PEDT). La Commune a élaboré son propre PEDT.

Approuvé à l’unanimité

REFECTION SANITAIRES ECOLE

Le Conseil Municipal, suite à l’obtention d’une subvention, décide de faire la réfection des sanitaires de l’Ecole ainsi que le remplacement de la faïence qui date de 1970.

INTEGRATION DE MADAME FERRO DANS DES COMMISSIONS

Madame Ferro intègre les Commissions : Ecole / Urbanisme / Sports – Loisirs et Fêtes

PASS MOBILE CITOYEN

Le Conseil Départemental accorde 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'opération « Pass Permis Citoyen » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat sous réserve d'une prise en charge de tous contrats d'assurance par le Conseil Départemental

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac de 0,90 % concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

REGLEMENT HONORAIRES MAITRE BOUZIDI

Règlement à Maître BOUZIDI, avocat de ses honoraires.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Départemental met à disposition des bibliothèques isariennes appartenant au réseau de la MDO du matériel informatique en fonction de leurs besoins.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition du dit matériel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

RECENSEMENT POPULATION 2016

Deux agents sont nommés par arrêté pour le recensement de la population qui s'effectuera au du 21 janvier au 20 février 2016.

CREATION D'UNE PLATEFORME

L'Entreprise Degauchy a fait parvenir un devis d'un montant de 3 201.60 € TTC pour la création d'une plateforme afin d'accueillir la table de ping pong...

Le Conseil Municipal, vu le prix élevé, décide d'attendre la mise en service des forages où l'Entreprise sera sur place, pour réaliser la dite plateforme.

REDUCTION CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC

Pour une économie d'énergie, l'éclairage public se met en fonction le matin à 6h (au lieu de 4h) et se coupera le soir à 23h (au lieu de minuit). Les 24 et 31 décembre restent inchangés : éclairage toute la nuit.

CONDITIONS ACQUISITION EMPRISE RESERVEE N°6

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander au propriétaire de préciser les conditions, notamment financières et les modalités spécifiques à l'acquisition de l'ER n° 6 support du projet prioritaire de la Commune.

PETITION : INSTALLATION DES FORAGES

Le Maire fait part de la réception d'une pétition signée par une vingtaine de voisins des installations des forages Eau Potable. Le Président du Syndicat des Eaux a organisé une première réunion le 15 avril, une seconde le 30 mai et une troisième aura lieu le 17 juin destinées à informer et rassurer les riverains des nouvelles installations.

LIGNE TELEPHONIQUE - BIBLIOTHEQUE

Le Maire est autorisé à faire prolonger la ligne téléphonique jusqu'à la bibliothèque et prendre un abonnement internet auprès d'Orange.

Fait à Rethondes, le 16 juin 2015

Le Maire,